

1. Toile de fond

Depuis la publication du rapport *Obstacles* en 1981 et celle du rapport *Égalité pour tous* en 1985, la population canadienne s'attend à voir s'améliorer la condition des personnes handicapées et souhaite que les gouvernements fassent preuve de leadership à cet égard.

Mis sur pied en avril 1985, l'Agence intergouvernementale des personnes handicapées, était destinée à attirer enfin l'attention sur les besoins et les aspirations des personnes souffrant de déficiences physiques ou intellectuelles.

Le Canada a répondu à ces besoins et aspirations en créant notamment un Comité par secteurs spécial consacré aux personnes handicapées. Ce Comité a présenté au Parlement son rapport *Obstacles* en 1981 et un certain nombre de recommandations.

Recommandations

1. Le Sous-comité recommande que, dans les 60 jours qui suivront le dépôt du présent rapport, tous les ministres, à l'exemple du Président de la chambre des communes, remettent des rapports et des plans d'action analogues au Comité.
2. Le Sous-comité recommande qu'il devienne un comité permanent de la Chambre des communes et qu'il porte le nom de Comité permanent sur la condition des personnes handicapées.

Le rapport de nouvelles recommandations en vue d'améliorer encore la condition des personnes handicapées.

Le Sous-comité, dans son rapport *Égalité pour tous*, le Comité permanent sur les droits de l'égalité rendraient les recommandations formulées dans le rapport *Obstacles* en 1981, portant 23 recommandations relatives aux Canadiens handicapés.

La réaction du gouvernement du Canada a été décisive. En 1984 le Secrétaire, Condition des personnes handicapées afin d'encourager la prise d'initiatives au niveau fédéral en faveur des Canadiens handicapés, en outre, le Secrétaire d'État de l'époque, M. Joseph Bouchard, a annoncé en décembre 1983 la mise sur pied d'un programme de 10 millions de dollars sur cinq ans au profit des personnes handicapées. Dans le document *Cap sur l'égalité*, publié en mars 1984, le gouvernement a jeté les bases à la discrimination empêchant les Canadiens et les Canadiennes de s'épanouir pleinement.

Un de nombreux aspects de ce Canada avec un rôle de premier plan dans la promotion des personnes handicapées (1981 à 1992) organisé par l'Organisation des Nations Unies. Le public canadien est maintenant de plus en plus conscient de ces problèmes.

Le Département de l'Éducation a mis en place un programme de soutien aux personnes handicapées dans les écoles. Le programme de soutien aux personnes handicapées dans les écoles a été mis en place en 1985. Le programme de soutien aux personnes handicapées dans les écoles a été mis en place en 1985. Le programme de soutien aux personnes handicapées dans les écoles a été mis en place en 1985.

Le Sous-comité recommande que le Comité permanent sur la condition des personnes handicapées soit créé en 1985. Le Comité permanent sur la condition des personnes handicapées a été créé en 1985.